

DECISION MUNICIPALE n° D20231207-172

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

	Service	Pôle aménagement	
	Matière	3.3	Domaine et patrimoine – location
Objet	Convention d'occupation de locaux avec la Ligue contre le Cancer		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : Un local communal dit « Boucherie Moncourrier », sis place Joffre à Ussel (19200) est mis à disposition de la Ligue contre le Cancer.

Article 2 : Cette mise à disposition est accordée à compter du **11 décembre 2023 jusqu'au 24 décembre 2023 inclus.**

Article 3 : Cette mise à disposition est consentie gracieusement à l'Association par la Commune pendant la durée de la convention.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 7 décembre 2023.

**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze**



Christophe ARFEUILLÈRE